

Loi

Générale

modern

Loi n° 246/AN/82 portant approbation d'un prêt du Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe.

n° 246/AN/82

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
20 avril 1982

Numéro JO
n° 4 du 08/07/1982

Date du numéro
8 juillet 1982

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'accord de prêt entre la République de Djibouti et le Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe sur un montant de 3500 000 (trois million cinq cent mille) dinars koweïtiens.

Art. 2

— La présente loi sera publiée au «Journal officiel» de la République de Djibouti, dès sa promulgation.